

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2024

## SAMAN



### Table des matières

1.	Présentation de l'organisme gestionnaire.....	- 3 -
2.	Présentation du service dans le pôle .....	- 4 -
a.	Le service Saman.....	- 5 -
3.	EXPOSE DU CONTEXTE.....	- 13 -
a.	Au niveau de l'équipe.....	- 13 -
b.	Au niveau du public accueilli .....	- 14 -
4.	EVALUATION DES OBJECTIFS .....	- 14 -
5.	ACTIVITE DU SERVICE.....	- 15 -
a.	Caractéristiques spécifiques des jeunes accueillis .....	- 16 -
b.	Perspectives 2025 .....	- 14 -

### 1. Présentation de l'organisme gestionnaire

L'association Saint Benoît Labre (ASBL) est une association loi 1901, à but non lucratif et reconnue d'intérêt général à caractère social. Reconnue pour son expertise et sa réactivité, elle a su s'adapter et agir depuis près de 70 ans sur le territoire des Pays de la Loire pour réduire les exclusions en favorisant l'accompagnement social, l'accès à l'hébergement et au logement, à l'emploi et aux soins des personnes qui en sont le plus éloignée, sans aucune forme de discrimination.

Pour mettre en œuvre son projet, les administrateurs de l'association peuvent compter sur l'engagement de près de 400 salariés, d'une centaine de personnes en insertion et d'une cinquantaine de bénévoles. Ensembles, nous accueillons et accompagnons plus de 3500 personnes, avec ou sans hébergement, sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique.

Activité récente (2012) au sein de l'association, le pôle protection de l'enfance accueille près de 500 mineurs non accompagnés (MNA) âgés de 15 à 25 ans, sur 13 services : évaluation de la minorité et de l'isolement ; mise à l'abri et recueil provisoire ; prise en charge des jeunes au sein de collectifs ou en hébergement diffus ; suivi éducatif, soins et prévention santé, régularisation, scolarisation et insertion professionnelle. L'équipe pluridisciplinaire du pôle compte plus de 150 salariés qui interviennent sur l'ensemble du département.

L'association est enregistrée sous le numéro W442002662 dans le répertoire national des associations (RNA).

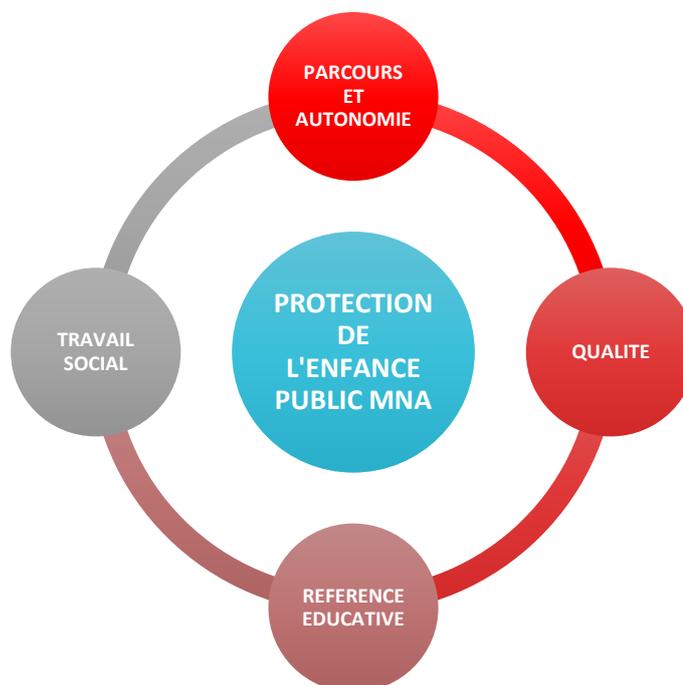
## 2. Présentation du service dans le pôle

Le pôle protection de l'enfance a connu, en quelques années, une croissance importante, dans un contexte de forte poussée migratoire, d'évolution des arrivées (naturelles, puis via la péréquation nationale), de l'augmentation du nombre de jugements en assistance éducative de jeunes identifiés majeurs lors de l'évaluation par nos services.

Après cette très forte évolution, gérée sur un modèle de traitement des flux d'urgence sociale, le système se stabilise.

Ce recentrage du projet et de l'activité des services et établissements doit reposer sur plusieurs principes fondamentaux :

- Passer d'une organisation urgence sociale à une prise en charge protection de l'enfance ;
- Une logique de prise en charge dans un parcours et orientée vers l'autonomie du jeune ;
- Une stratégie de référence éducative favorisant l'évolution du jeune en termes d'autonomie ;
- L'amélioration de la qualité dans notre intervention et des prises en charge des jeunes ;
- Le travail social au cœur de notre organisation et de nos interventions.



### a. Le service Saman

#### 1. Cadre légal

Le service prend en charge des jeunes qui relèvent des dispositions du 1° alinéa de l'article L312-1 du CASF. À ce titre, le service peut accueillir des jeunes mineurs et des majeurs de moins de 21 ans, dont le département a la charge et qui peuvent nous être confiés dans le cadre de mesures administratives (tutelle), par l'autorité judiciaire (assistance éducative ; OPP).

Le CPOM actuellement en cours de renouvellement entre l'ASBL et le CD44, prévoit que le service prend en charge des « garçons ou des filles mineur(es) non accompagné(es) à partir de 15 ans jusqu'à 18 ans. » Le service peut, par ailleurs, prendre en charge des jeunes majeurs de moins de 21 ans, en cohérence avec les autres services du pôle et en application des dispositions du premier alinéa de l'article L221-1 CASF.

#### 2. Historique

Evolution de l'ancien foyer d'urgence Jeanne Bernard, le service Saman est un collectif moyen séjour qui a ouvert ses portes en juillet 2022. Le Foyer Jeanne Bernard situé à la croisée de Saint Herblain et de Nantes avait ouvert en 2019. A l'ouverture, le foyer avait pour vocation d'être une première étape de l'hébergement du jeune mineur isolé étranger à Nantes. Il permettait alors l'accueil de 48 jeunes dans le cadre du recueil provisoire. Ces places d'hébergement d'urgence avaient été ouvertes pour répondre aux flux d'arrivées importantes sur le département de la Loire Atlantique qui ont ensuite fortement baissés en raison de la crise sanitaire 2020/2021.

Ce dispositif d'accueil qui avait pour objectif de fluidifier l'accueil des jeunes primo arrivants a rapidement été saturé. Les durées de séjour se sont considérablement allongées avec pour conséquence le non démarrage d'un suivi éducatif pouvant s'étendre sur une durée supérieure à 6 mois.

Dans le cadre de la transformation du service vers une structure relevant de la protection de l'enfance, le service Saman a donc ouvert ses portes au mois de juillet 2022.

#### 3. L'équipe éducative

Le service Saman est un établissement relevant de la protection de l'enfance. Il a pour mission d'accueillir 27 mineurs non accompagnés de 15 à 18 ans, uniquement des garçons. Il s'agit à la fois de mettre à disposition un hébergement et proposer une prise en charge éducative, la scolarité étant assurée à l'extérieur.

Le service accueille principalement des jeunes primo-arrivants admis avec une saisine du juge des tutelles, une tutelle, un Jugement en Assistance Educative ou une Ordonnance de Placement Provisoire.

Le service doit assurer la protection physique et morale des jeunes, la prise en charge éducative et quotidienne et la mise en place d'un travail partenarial avec les services internes à l'association et des structures externes.

Il doit répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques du mineur, en rapport avec sa situation d'isolement, d'extranéité et de vulnérabilité, lui permettre d'accéder à ses droits et s'attache à la participation active du mineur à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet.

Le service doit permettre au jeune de gagner suffisamment en autonomie afin de pouvoir ensuite basculer sur un service avec une prise en charge en logement semi-autonome ou autonome. Il doit, à travers un accompagnement global, favoriser son intégration et son insertion dans la société et sur le territoire.

Le service s'attache au respect des 4 principes généraux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : principes de non-discrimination, droit à la vie, à la survie et au développement, le droit de l'enfant à exprimer librement ses opinions et le principe d'intérêt supérieur de l'enfant défini comme « dans toutes décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être considéré comme primordiale ».

Répondre aux besoins des jeunes :

- ✚ Besoins primaires
- ✚ Besoins en santé physique et psychique (prendre soin de ma santé physique et psychique, de mon hygiène : promotion de la santé / Accéder harmonieusement à une vie affective et sexuelle)
- ✚ Insertion socioprofessionnelle (permettre d'accéder à une régulation administrative / Maitriser le français et obtenir une certification / Mener à terme une scolarité ou une formation, obtenir les bonnes clés pour mon orientation / Accéder à un emploi, à la maitrise des outils et les codes de la recherche d'emploi et de l'entreprise / Etre formé aux pratiques et outils numériques /

- Accès aux droits et connaître les dispositifs utiles à mon parcours / être guidé pour construire un réseau relationnel, professionnel ou affectif)
- + Vie quotidienne (recevoir les clés pour comprendre la fonction de l'argent et apprendre à gérer un budget / Apprendre à habiter pour favoriser l'accès au logement / Garantir la sécurité des biens et des documents administratifs)
- + Citoyenneté (comprendre l'organisation sociale et politique de la France et de l'Europe / développer et m'adapter à la culture de mon pays d'accueil / être informé sur la condition.

### 1) Missions des professionnels

Au 31/12/2024, l'équipe pluridisciplinaire du service Saman était composée de :

- 9 référents éducatifs
- 1 référente logement
- 1 psychologue à 0,4ETP
- 1 coordinateur de service social
- 1 cheffe de service

La veille de nuit est externalisée, mais des surveillants de nuit fixes interviennent sur la structure.

Au cours de l'exercice, un arbitrage a eu lieu concernant le nombre d'ETP de maitresses de maison ; afin de respecter le calibrage prévu, un seul poste a été conservé. L'intitulé de poste a également changé, passant de maitresse de maison à référente logement.

Cette transformation a permis en outre de passer de 8 postes de référents éducatifs à 9 ; aussi, l'ensemble des référents éducatifs a un nombre de suivis identique, soit 3 suivis, en conformité avec le cahier des charges du CPOM.

Par ailleurs, suite à la transformation du service Moringa et le déploiement des IDE sur les services éducatifs, le recrutement d'un IDE à 0,8ETP a été lancé sur la fin de l'exercice 2024.

## **4. Organisation du temps de travail**

Pour encadrer les jeunes dans leur vie quotidienne, la présence éducative est assurée 24h/24h.

Les référents éducatifs assurent l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif de mineurs non accompagnés et jeunes majeurs, en veillant à leur bon état de santé, en accompagnant chacun dans son insertion sociale et professionnelle, en soutenant les démarches d'intégration en France, en accompagnant et en réalisant des démarches administratives et juridiques. Chaque référent assure 3 à 4 suivis éducatifs.

En lien avec l'équipe éducative la référente logement contribue à l'accompagnement éducatif des jeunes tout au long de leur prise en charge en lien avec les référents éducatifs et dans le respect de la prise en charge. Elle assure une veille au bien-être du jeune et à sa sécurité physique et psychique. Elle accompagne les jeunes dans les actes de la vie quotidienne. Elle vise l'apprentissage et le maintien de leur autonomie au travers des actes du quotidien. Elle exerce une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie du foyer.

La cheffe de service anime et encadre l'équipe éducative, elle est garante de la cohérence et de la continuité de l'activité. Elle rend compte au directeur du pôle Protection de l'enfance du fonctionnement du service.

Le coordinateur de service social, si elle n'exerce pas de responsabilité hiérarchique sur les équipes, assure une véritable fonction ressource auprès d'elles, permettant un relai ascendant et descendant des informations nécessaires au fonctionnement du service, coordonnant les actions de suivi éducatif en lien avec les parcours individuels des jeunes. Ses principales missions sont la coordination de l'activité des référents éducatifs autour du Projet Pour l'Enfant et l'exercice du lien avec le Conseil Départemental sur le volet social.

La psychologue assure des temps de permanence pour des rendez-vous individuels avec les jeunes sur le service et participe aux réunions d'équipe et aux synthèses. L'arrivée d'une nouvelle psychologue sur le service a eu lieu début septembre 2024.

## **5. Accompagnement social**

Lorsqu'un jeune Mineur Non Accompagné est orienté vers le service, un référent éducatif qui sera en charge de son suivi est désigné. L'équipe éducative organise ensuite l'intégration du jeune sur le collectif. Le temps d'accueil est également un temps durant lequel s'effectue une passation avec le service orienteur.

A l'issue de la passation, la référente logement assure l'installation du jeune dans sa chambre et lui transmet l'annexe du règlement de fonctionnement. Un tour de repérage de l'environnement est réalisé ensuite pour permettre au jeune d'identifier les endroits clés autour du collectif (arrêts de transport en commun, pharmacie, etc.)

Dans la quinzaine suivant son intégration, le jeune est reçu par la cheffe de service pour la présentation du règlement de fonctionnement. Cette présentation est généralement réalisée en ayant recours à l'interprétariat pour s'assurer que le jeune prenne bien connaissance du cadre dans lequel le service va réaliser son accompagnement.

Dans un second temps, un entretien de premier accueil est organisé par le référent éducatif pour venir formaliser le démarrage de l'accompagnement social.

Un temps de présentation auprès de la psychologue du service est également organisé dans les quinze jours suivant l'admission du jeune.

## **6. Mission du service**

La mission première du foyer Saman est d'accompagner des parcours individuels pour favoriser l'intégration et l'insertion socioprofessionnelle des Mineurs Non Accompagnés jusqu'à leur majorité, voire au-delà dans le cadre d'une validation de Contrat Jeune Majeur.

L'accompagnement socio-éducatif est réalisé auprès de jeunes Mineurs Non Accompagnés soit en attente de tutelle, en ordonnance de placement provisoire ou sous tutelle du Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique, hébergés sur Nantes et agglomération nantais.

Cet accompagnement social réalisé par les référents éducatifs repose sur les volets suivants :



sportive

- Préparation à la majorité

- Suivi sanitaire : soins, dépistage, écoute psychosociale
- Suivi quotidien : logement, hygiène de base, gestion budgétaire
- Suivi juridique : demande d'asile, demande de régularisation
- Insertion : scolarisation, apprentissage, formation
- Accès à la citoyenneté, à la culture et à la pratique

## 7. Les partenaires

Le service Saman n'est pas une structure isolée, il ne prétend pas, à lui seul, répondre à l'ensemble des besoins des jeunes.

Au contraire, il s'adosse à de nombreux partenaires et interagit avec son environnement pour permettre aux jeunes de sortir de l'établissement, de participer à la vie de la cité notamment dans le cadre des activités périscolaires ou des prises en charge thérapeutiques. Mais cela passe également par des interactions régulières avec le territoire : clubs sportifs et culturels, commerçants, etc. Le service s'attache à privilégier les services de droit commun.

Il est impliqué dans la vie de la cité par le biais des associations sportives dans lesquelles les jeunes sont inscrits. Elle participe par ailleurs à l'économie locale dans le cadre d'un partenariat avec la boulangerie et les pharmacies du quartier.

Enfin, les référents éducatifs collaborent quotidiennement avec les organismes de formation professionnelle et les maîtres d'apprentissage, mais aussi ceux de l'Education Nationale, pour permettre un lien éducatif et de médiation entre les jeunes et leur environnement scolaire et/ou

professionnel. Sur le plan des démarches juridiques d'accès au séjour, l'équipe éducative collabore avec des avocats spécialisés.

En 2024, l'équipe éducative a développé ou poursuivi différents partenariats pour répondre aux besoins des jeunes :

### ***L'accès au sport***

---

Dans le cadre de l'accompagnement, chaque jeune dispose d'un budget loisir individuel, celui-ci est majoritairement utilisé dans le cadre d'inscription à des clubs de sport (football, basketball, salle de sport, etc).

Concernant les équipements sportifs, le service a conclu un partenariat avec l'association Pass'Dé située à Carquefou. Cette association propose du matériel et des tenues de sport à coût modique. Quelques jeunes du service ont pu en bénéficier sur l'exercice.

Depuis la rentrée 2024, le service se rend régulièrement auprès d'une salle de sport (Smash Goal) permettant la pratique sportive en groupe. D'autres sorties ponctuelles autour du sport ont été organisées au cours de l'année : Aquapark, accrobranche, piscine, patinoire, etc.

### ***L'accès à la culture***

---

Le service est membre du dispositif Carte Blanche de la Ville de Nantes. Ce partenariat permet aux jeunes d'avoir accès à des activités gratuites ou à des tarifs très réduits, tel que l'accès aux musées nantais, à des concerts du festival la Folle Journée ou encore aux films proposés par Ciné Vendredi au Cinématographe.

L'équipe éducative a également pu proposer tout au long de l'année 2024 des sorties à visée culturelle à destination des jeunes :

- Visites (Muséum d'Histoire Naturelle, Océarium du Croisic...)
- Cinéma
- Festival de Trélazé, Tissé Métisse, Hip'Opession, etc.

### ***Promotion de la santé***

---

Depuis le mois de mars 2021, une intervenante propose régulièrement aux jeunes du foyer des séances d'art-thérapie. Ces ateliers ont pour objectif d'offrir aux jeunes un espace de mieux-être. À travers ces ateliers, les jeunes peuvent prendre confiance en eux, apprendre à entrer en relation avec l'autre, permettre une détente psychique en dénouant des tensions. La médiation peut permettre d'apaiser l'agressivité, les troubles du sommeil, de l'alimentation, du langage et de la concentration.

Au cours de l'année 2024, il y a eu un changement d'intervenante à partir du dernier semestre, suite à de nouveaux engagements professionnels pris par la précédente.

Par ailleurs, le service a accueilli une stagiaire art thérapeute sur les mois de juillet et août, ces temps ont été très appréciés des jeunes et ont permis de renforcer l'animation sur le collectif sur la période des vacances estivales

### ***Soutien scolaire***

---

Au cours de l'année, plusieurs jeunes du service ont pu être mis en relation avec des parrains pour qu'un accompagnement au soutien scolaire et dans la recherche de stage puisse se mettre en place. Il s'agit d'un système de mentorat proposant un parcours sur-mesure comprenant parrainage individuel et ateliers collectifs. Cet accompagnement, adapté aux besoins et aux attentes de chaque jeune, est rendu possible grâce à l'engagement des bénévoles de l'association. Cet accompagnement ne vient pas se substituer à celui proposé par l'équipe éducative mais vient en complémentarité et vise à développer l'ouverture à d'autres ressources extérieures sur le territoire.

### ***Ateliers et projets réguliers***

---

- Espace de participation des jeunes :
  - Réunions jeunes instaurées tous les 3 semaines
- Savoir habiter

- Ateliers cuisine tous les mercredis soirs / repas des éducateurs les vendredis soirs / cuisine en groupe les samedis et dimanches soirs.
- Contrôle de l'entretien des chambres chaque semaine, durant lequel une grille est complétée par les professionnels, afin d'évaluer le degré d'autonomisation des jeunes. Cela permet de partager aux référents des jeunes les points d'amélioration à travers cet axe d'accompagnement.

### 3. EXPOSE DU CONTEXTE

#### a. Au niveau de l'équipe

L'année 2024 a été marquée par un turnover important au sein de l'équipe éducative. En effet, le service comme d'autres services de l'association a été impacté par le contexte de l'arrêt de certaines activités (notamment fermeture des services AEMINA et ALMANA). Ces arrêts d'activités ayant entraîné un Plan de Sauvegarde de l'Emploi à l'échelle de l'association, il n'a pas été possible de titulariser les professionnels en poste. Afin d'assurer une continuité, le service a dû avoir recours à des contrats de travail temporaire. De nombreux départs ont eu lieu au cours de l'année dans ce contexte.

Ces différents départs ont directement impacté la continuité de l'accompagnement éducatif des jeunes. Le public MNA a, pour la majeure partie des usagers, vécu des parcours jalonnés de ruptures. La présence d'une équipe éducative et d'adultes ressources stable est particulièrement repérante et sécurisante pour ce public. De nombreux départs et arrêts vont provoquer ou raviver chez certains un sentiment d'abandon avec pour conséquences de la difficulté à investir la relation éducative et dans l'établissement du lien de confiance.

Au 31/12, il reste un poste de coordinateur de service et un poste d'infirmier à recruter. L'objectif sur 2025 sera de pouvoir compléter l'équipe et de la fidéliser.

Sur l'année 2024, l'équipe éducative a pu bénéficier des formations collectives suivantes, dans une démarche de montée en compétences :

- « Gestion de l'agressivité », formation dispensée à l'ARIFTS
- Formation « Sécurité Incendie » annuelle
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail

- Temps d'échanges et de sensibilisation sur la prostitution des mineur.es
- Formation par le service MNA sur la réunification familiale
- Formation SIAO
- « Situation administrative des MNA », temps formatif en interne à destination des nouveaux salariés du pôle Protection de l'Enfance
- Conférences et webinaires

En outre, chaque professionnel dispose de séances d'Analyse de la Pratique mensuelle de 2h, animée par une intervenante détachée de l'institution. Les groupes sont constitués à l'échelle du service.

De même, une supervision trimestrielle est proposée à chaque coordinateur de site et de service éducatif et aux chef/fes de service du pôle Protection de l'Enfance. Elle se déroule sur une journée et animée par une coach professionnelle détachée de l'institution.

Ces temps d'analyse de pratiques ont été suspendus à partir de la rentrée 2024 afin qu'un travail soit mis en œuvre à l'échelle de l'institution sur la recherche d'un organisme partenaire pour l'animation des séances. La constitution des groupes et le nombre de séances annuelles est également en cours de révision.

### **b. Au niveau du public accueilli**

#### ➤ Sécurisation du bâti

L'année 2024 a été marquée par diverses intrusions sur site générant une forte insécurité aussi bien pour les jeunes accompagnés que pour l'équipe éducative. En effet, le service a rencontré différentes situations qui n'ont fait que mettre en lumière certaines limites en terme de sécurité du bâti :

- Stationnement sauvage sur le parking du foyer
- Intrusion de personnes extérieures au sein du collectif (certains manifestement sous l'emprise de substances)
- Présence de réseaux au pied du collectif

Plusieurs mesures ont donc été prises pour renforcer la sécurité du site. En effet, des clôtures ont été installées afin de ne pas permettre l'accès à l'arrière du bâti à toute

personne extérieure au service. En outre des poteaux lestés ont été installés à l'entrée du parking pour dissuader les riverains de venir stationner devant le collectif et permettre une meilleure signalisation en lien avec le fait qu'il s'agit d'un établissement privé.

#### 4. Evaluation des objectifs

Le service Saman avait pour objectif sur l'année 2024 de poursuivre la transformation vers un foyer d'action éducative pour se conformer au droit et répondre aux besoins des jeunes.

Aussi, suite au groupe de travail interservices mené sur l'année 2023, un travail de finalisation des outils suivants a pu être mené :

- Révision du règlement de fonctionnement
- Livret d'accueil
- Grille d'évaluation de l'autonomie

A l'issue de ces temps de travail interservices, deux services ont pu, dans le cadre d'une phase de test, éprouver ces outils. Le travail d'actualisation a pu être finalisé et les outils mis en place sur le service.

Le service s'était fixé pour objectif de faire évoluer l'espace de participation des jeunes (réunion jeunes) pour se rapprocher d'un format CVS, cependant en raison du turn over qu'a connu le service cette année, il n'a pas été possible de faire évoluer le format de l'espace de participation des jeunes. Lorsque l'équipe sera stabilisée, il sera de nouveau envisagé de le faire évoluer.

Au cours de l'exercice, l'équipe a pu, malgré le contexte RH complexe, s'efforcer d'élaborer les Projets Pour l'Enfant de chaque jeune dans les 3 mois suivant son arrivée pour fixer les objectifs d'accompagnement et de suivi tout au long de son parcours.

Au cours de l'année 2025, deux VAE ont pu être finalisées, une validation des Acquis et Expériences d'éducateur spécialisé courant décembre et une VAE Moniteur Educateur au mois de novembre.

Concernant la formalisation des processus d'accompagnement autour de la vie quotidienne et favoriser le savoir habiter l'équipe s'est concentrée sur un travail autour de la gestion budgétaire en lien avec le nouveau référentiel d'allocations et mis l'accent sur l'entretien des chambres des jeunes. Une grille a ainsi été créée pour faciliter le

repérage des points à mettre au travail avec les jeunes autour du nettoyage toujours dans une démarche d'acquisition d'autonomie en vue de préparer les départs en hébergement diffus.

Par ailleurs, le livret d'accueil du nouveau professionnel avec les procédures actualisées concernant le service a été révisé fin septembre 2024. Ce support sert de guidance lors de l'arrivée de nouveaux référents éducatifs sur le service car il permet de lancer les premières démarches sur l'ensemble des champs d'accompagnement.

Le service s'était fixé comme objectif pour 2024 d'élaborer son projet de service en cohérence avec le projet de pôle, cependant si un travail a été amorcé, il n'a pas été finalisé car la Direction Enfance prévoit l'écriture d'un projet d'établissement au cours de l'année 2025

## ACTIVITE DU SERVICE

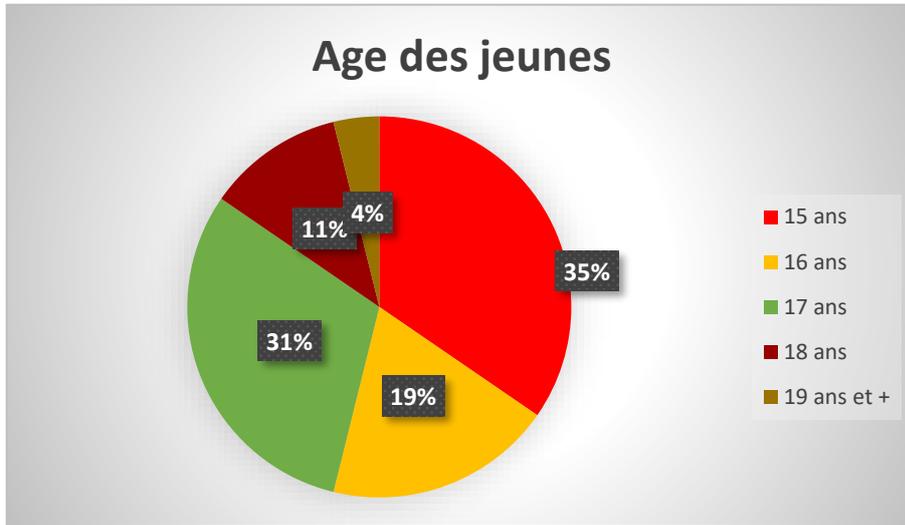
---

### a. Caractéristiques spécifiques des jeunes accueillis

Le nombre de nuitées 2024 s'élève à 9585. Le taux d'occupation sur l'année est en moyenne de 97% sur la structure.

Au 31/12, 27 jeunes sont présents sur le collectif.

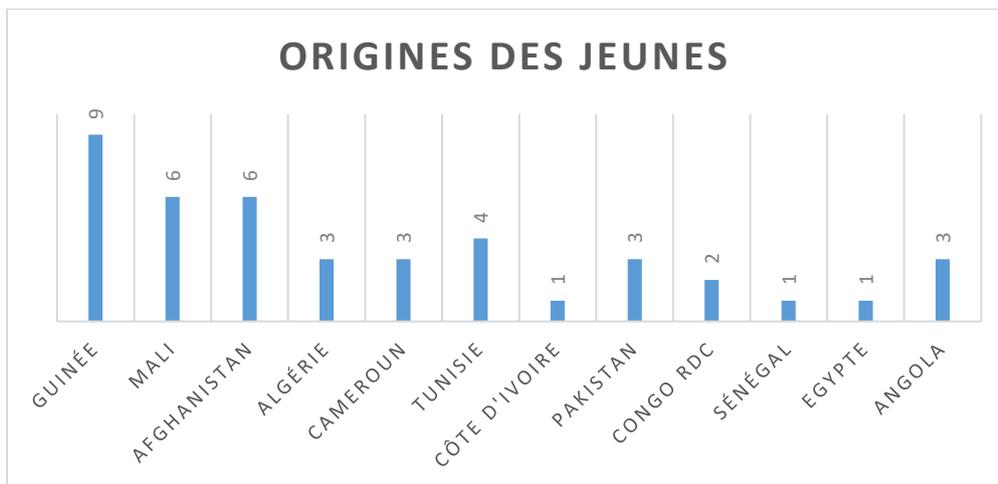
### 1. Age



La moyenne d'âge des jeunes accueillis sur l'année 2024 est de 17,1 ans

Au 31/12, le plus jeune est âgé de 15,4 ans, le plus âgé de 18,6 ans.

### 2. Origines du public

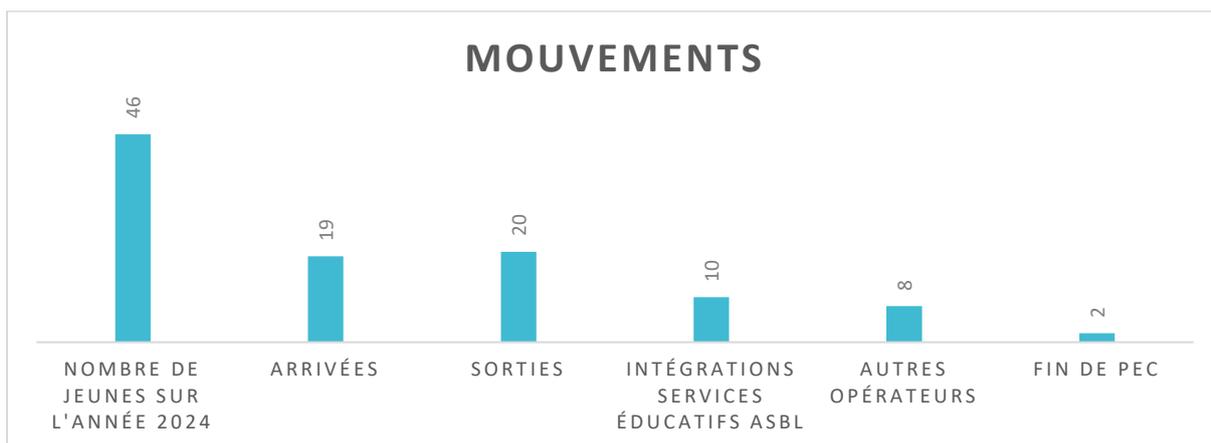


Les jeunes d'Afrique subsaharienne représentent 57,1 % des effectifs du foyer.

Les jeunes originaires du Maghreb représentent, quant à eux, un total de 16,7 %.

Au 31/12, les jeunes afghans représentent 14,3 % des effectifs.

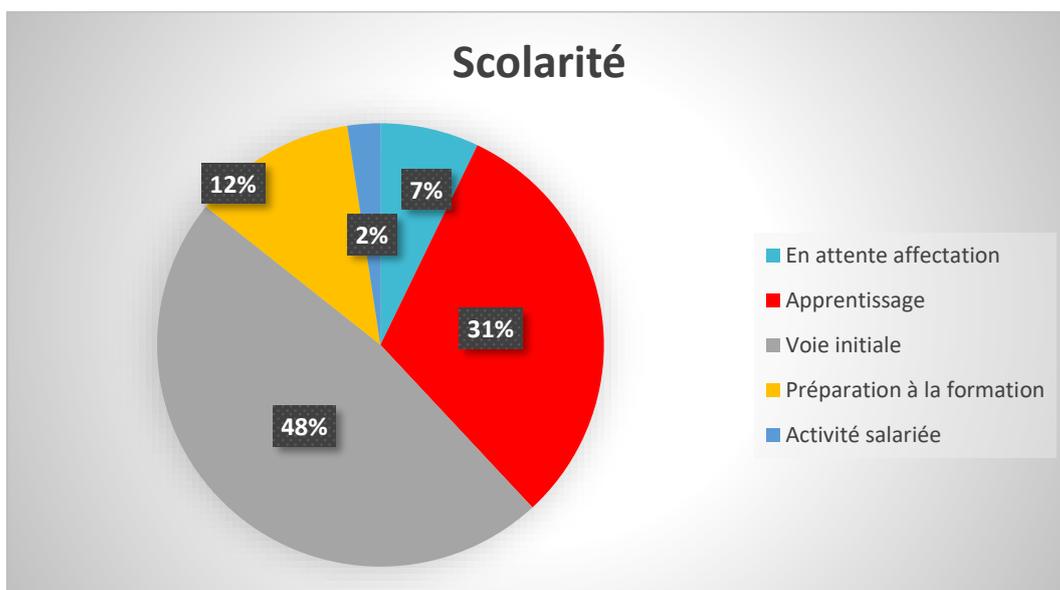
### 3. Mouvements

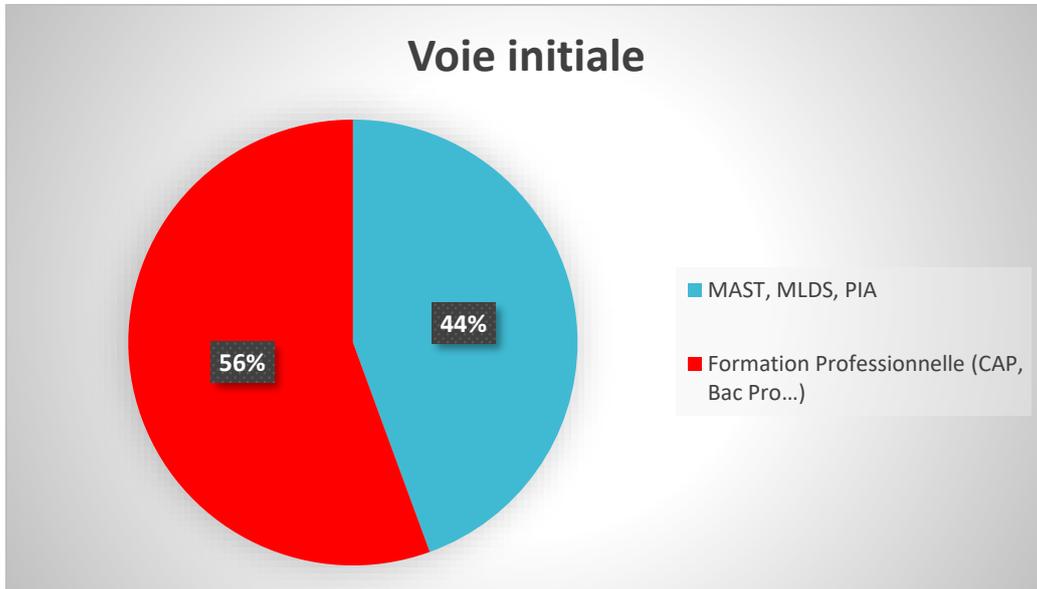


Le service a réalisé 19 admissions au cours de l'année.

En 2024, les jeunes intégrant Saman sont pour la plupart des primo-arrivants orientés sur le collectif dans le cadre du démarrage d'un suivi éducatif.

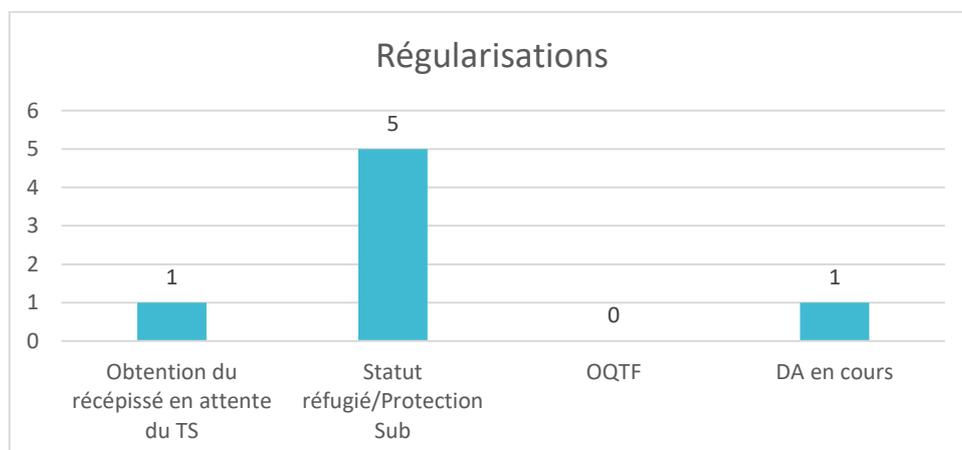
### 4. Scolarité





Sur l'exercice 2024, la moitié des jeunes accompagnés a été scolarisée en voie initiale. Ceci s'explique par le fait que de nombreux jeunes accompagnés soit primo arrivant. Il débute leur scolarité en voie continue, mais pour beaucoup on le projet de s'orienter vers de l'apprentissage. Cependant sur l'année 2024, la proportion de jeunes se formant en apprentissage a relativement progressé.

## 5. Régularisations



Au cours de l'année 2024, 5 demandes d'asile ont été effectuées, avec l'obtention de statut de réfugiés ou protection subsidiaire pour l'ensemble d'entre elles. Concernant l'une d'entre elles, l'obtention du statut a eu lieu après un recours auprès de la CNDA.

### **b. Perspectives 2025**

Sur l'exercice 2025, le service souhaite porter ses actions auprès des jeunes accompagnés en fixant les objectifs généraux suivants :

- Faire évoluer l'espace de participation des jeunes (réunion jeunes) pour se rapprocher d'un format CVS ;
- Continuer la sécurisation du site
- Contribution à l'élaboration du projet d'établissement à l'échelle du service
- Organisation de séjours été pour les jeunes du service